



N° 1518

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 juillet 2023.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la création d'une commission d'enquête sur
la **transparence des critères de sélection de Parcoursup**,
l'**équité du mode de sélection** et la **bonne information**
des **candidats** et de leurs **familles**,*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.),

présentée par Mesdames et Messieurs

Marc LE FUR, Patrick HETZEL, Thibault BAZIN, Ian BOUCARD, Xavier BRETON, Hubert BRIGAND, Fabrice BRUN, Dino CINIERI, Pierre CORDIER, Josiane CORNELOUP, Marie-Christine DALLOZ, Vincent DESCOEUR, Fabien DI FILIPPO, Francis DUBOIS, Nicolas FORISSIER, Jean-Jacques GAULTIER, Annie GENEVARD, Justine GRUET, Michel HERBILLON, Philippe JUVIN, Mansour KAMARDINE, Frédérique MEUNIER, Yannick NEUDER, Jérôme NURY, Éric PAUGET, Isabelle PÉRIGAUT, Alexandre PORTIER, Nicolas RAY, Vincent ROLLAND, Vincent SEITLINGER, Nathalie SERRE, Jean-Pierre TAITE, Antoine VERMOREL-MARQUES,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Parcoursup est une plateforme numérique destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur français. Mise en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2018 dans le cadre de la loi « Orientation et réussite des étudiants », l'application Parcoursup a remplacé Admission Post-Bac (APB), enregistrant les vœux motivés des candidats, qui doivent accepter ou décliner les propositions au fur et à mesure qu'elles leur sont faites.

Mais de nombreuses situations incompréhensibles se multiplient :

- Parcoursup ne permet pas de hiérarchiser les vœux.
- Des lycéens dont les résultats scolaires sont excellents n'accèdent pas aux formations qu'ils désirent suivre.
- Parcoursup est perçu comme une "bête noire" par les lycéens.
- Certains lycéens, souvent par le biais familial, ont connaissance des éléments extra-scolaires qu'il faut valoriser dans son dossier pour être sélectionné au-delà des résultats scolaires (engagements citoyens, stages,...). D'autres lycéens n'ont pas connaissance de ces éléments. C'est une forme de discrimination cachée.
- Certains candidats à des formations de type Classes préparatoires se voient refuser parce qu'ils ont demandé l'accès à l'internat alors qu'ils n'étaient pas boursiers.
- D'autres candidats, notamment dans les écoles d'infirmières, se voient reçus dans des établissements très éloignés de chez eux alors qu'un établissement identique existe à proximité de leur domicile.
- Alors que le gouvernement avait annoncé que Parcoursup permettrait de maximiser les satisfactions, force est de constater une maximisation des insatisfactions.

Si la très grande majorité des candidats à l'enseignement supérieur se voient proposer une formation, les familles sont parfois désemparées face à des propositions qui sont loin des ambitions des jeunes et ce, malgré la qualité de leurs résultats scolaires.

Ces situations jettent une ombre sur la question de la transparence de Parcoursup et interrogent sur la qualité réelle du service public.

L'absence de recours ou la méconnaissance de ceux-ci provoque la détresse des familles qui de surcroît ne savent pas à qui s'adresser.

Quelle est la place des algorithmes dans ce processus de sélection et la place des personnes en charge de la sélection dans les établissements d'enseignement supérieur ?

Quel est le niveau d'information des candidats qui recourent à Parcoursup ainsi que celui de leur famille ? Que savent-ils des éléments qui influencent la sélection au-delà des résultats scolaires ? L'instauration d'une fiche explicative comprenant "les critères d'analyse des candidatures" en 2023 ne semble pas suffisante. Il faut plus de transparence.

Combien de jeunes bacheliers sont amenés à mettre les études qu'ils souhaitent mener entre parenthèses pendant un an ou plus avant d'intégrer les établissements réellement souhaités et mérités ?

Le manque de transparence de ce dispositif a été souligné par le Défenseur des droits, la Cour des comptes, le Conseil constitutionnel, l'inspection générale de l'éducation nationale, le Comité éthique et scientifique de Parcoursup et par les organisations lycéennes et étudiantes.

L'absence de transparence de ce mode de sélection a pour effet de mettre le doute dans l'esprit des candidats et de leur famille quant au respect des principes de la méritocratie française. Tout ceci est contraire aux valeurs républicaines.

Au regard de ces éléments et du trouble que cela jette dans l'esprit des familles quant à l'équité de Parcoursup, il semble nécessaire et urgent que l'Assemblée nationale mette en place une commission d'enquête afin de garantir une meilleure transparence de Parcoursup et une meilleure information des attendus de la plateforme Parcoursup afin d'assurer le bon fonctionnement de la méritocratie française.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, est créée une commission d'enquête de trente membres sur la transparence des critères de sélection de Parcoursup, l'équité du mode de sélection et la bonne information des candidats et de leurs familles.